

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 10 décembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de Convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Xavier DUFFAUD - Dominique ESCURE - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON - Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à M. Dominique ESCURE - Mme Nadine CHOCRAUX à M. Guillaume LUYTON – M. Yves CHAREYRE à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Excusés : Mme Amandine JAMY

Absents : Madame Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du conseil municipal :

- **DIA :**

➤ Non usage du droit de préemption pour 2 DIA : 910 Route des Marguerits

65 Impasse des Epines

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2025

Votants : 17 Pour : 17

OBJET : RENFORCEMENT PAR LE SDED DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE LES GAUDS INTERVENTION DE LUDOVIC LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : **Electrification**

Renforcement du réseau BT à partir du poste LES GAUDS

Dépense prévisionnelle HT

dont frais de gestion : 156.28 €

3 281.83 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme

3 281.83 €

Participation communale :

Néant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Votants : 17 Pour : 17

**OBJET : RENFORCEMENT PAR LE SDED DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE
BELLANGEON INTERVENTION DE LUDOVIC LACROIX**

Il est exposé ce qui suit :

Le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du poste BELLANGEON

Dépense prévisionnelle HT

dont frais de gestion : 3 571.05 €

74 992.02 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme

74 992.02 €

Participation communale :

Néant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Votants : 17 Pour : 17

**OBJET : RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS -
INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON**

Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Il convient de fixer la rémunération des agents recenseurs qui seront au nombre de 4.

Il vous est proposé de fixer une rémunération de chaque recenseur à 1400 € net

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser une rémunération de 1400 € net à chaque agent recenseur,
- CHARGE Monsieur le Maire de la bonne gestion administrative et comptable de ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Votants : 17 Pour : 17

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^E CLASSE ET
SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL – INTERVENTION DE GUILLAUME
LUYTON**

Il est exposé ce qui suit :

Suite à l'avancement de grade d'un agent, il convient de créer un poste d'agent social principal de 2^e classe et de supprimer un poste d'agent social au 1^{er} février 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la création d'un poste d'agent social principal de 2^e classe et de supprimer un poste d'agent social au 1^{er} février 2026,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Votants : 17 Pour : 17

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL - INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Afin de remplacer un agent ayant quitté la collectivité en septembre 2025, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial à raison de 35 heures hebdomadaires et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à raison de 28 heures hebdomadaires au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 35 heures hebdomadaires et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial à raison de 28 heures hebdomadaires au 1^{er} janvier 2026.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Votants : 17 Pour : 17

OBJET : LANCEMENT DES CONSULTATIONS POUR LES NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2027-2030 PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME - INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du lancement des consultations pour le renouvellement des contrats d'assurance groupe Risques Statutaires (2027-2030) et des conventions de participation Santé & Prévoyance (2027-2032), il convient de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de donner mandat au Centre de gestion de la Drôme pour lancer des consultations, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances risques statutaires et des conventions de participation de prévoyance et de frais de santé auprès d'entreprise d'assurance agréée
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Votants : 17 Pour : 17

OBJET : DCM N°3 – OUVERTURE DE CREDITS – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ

Afin de pouvoir régler la facture de vidéoprotection, il convient d'ouvrir des crédits au budget. Il est proposé la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 021 – Article 21351 – Opération 226 BATIMENT GRUEL : - 9251.54 €
Chapitre 021 – Article 2151 - Opération 139 CŒUR DE VILLAGE : - 5516.46 €
Chapitre 021 – Article 2158 - Opération 248 VIDEOPROTECTION : + 14 768 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de procéder à la décision modificative ci-dessus énumérée.

Votants : 17 Pour : 17:

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

POINTS SUR LES TRAVAUX

Les bordures avancent bien. Les entreprises seront en congés à partir du 22 décembre 2025 et reprendront le 5 janvier 2026.

Démolition : rendez-vous avec EPORA (en attente de la date officielle).

Un incident est survenu en face de la « Place de la Paix » : le béton s'est fissuré. Une intervention est programmée afin de reprendre la zone concernée. Des feux seront mis en place.

BANQUET DES AÎNÉS

Il s'est très bien déroulé. Spectacle bien apprécié. 240 repas ont été préparés par la Bodega. 17 membres du Conseil Municipal y compris le CME étaient présents.

COLIS DES AÎNÉS

Distribution des colis en cours.

86 colis des ainés distribués et 17 colis seront distribués à la Résidence Vallis Aurea avec le CME.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS (CME)

Le CME a proposé de nombreuses idées. Elles seront listées afin d'évaluer le budget nécessaire : opération « nettoyage du village », aménagement du parc. L'équipe est motivée et à l'aise. Ils ont également participé au repas des aînés.

MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël aura lieu le vendredi 12 décembre 2025 à partir de 17 heures à la Salle Polyvalente et comptera environ une trentaine d'exposants. Un groupe musical sera également présent pour animer le marché.

La buvette sera tenue par le Club de Basket.

CYCLO CROSS

Il aura lieu dimanche 14 décembre 2025.

VŒUX DU MAIRE

Ils auront lieu le 9 janvier 2026 à 19 heures à la Salle Polyvalente.